



ETUDE DE ZONAGE D'ASSINISEMENT DES EAUX PLUVIALES

PLAN DE ZONAGE PLUVIAL
1 : Vue de détail sur le bourg, le Champ Blanc, Le Clos Fleuri et la Hirtais

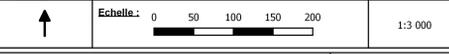
- Zone rurale où l'imperméabilisation doit être limitée (Cmoyen=0,2) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés
- Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (C ci-dessous) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés
- Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (C ci-dessous) et où sont nécessaires des installations de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales



- Coefficient d'imperméabilisation maximal à respecter
- Applicable à la parcelle en zone U et à toute la zone en zone AU, A et N
 - C global = 20%
 - C max = 30%
 - C max = 40%
 - C max = 47%
 - C max = 50%
 - C max = 70%
 - C max = 90%
 - C max = 95%

- Bénéfices complémentaires
- Cours d'eau
 - Zones humides
 - Plan d'eau
 - Réseau EP existant
 - canalisation béton
 - canalisation PVC
 - canalisation PVD
 - fosse
 - conduite rectangulaire

- Tronçon cours d'eau basé
- Basin de rétention existant
- Point exutoire
- Déconnexion
- Zone de rétention à créer
- Conduite à modifier
- Conduite à reprofiler
- Fosse à reprofiler



REALISATION : Mai 2015
ETUDE HYDRAULIQUE - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSINISEMENT PLUVIAL

